LE PLAN INDIVIDUEL DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Il est élaboré conjointement par l'agent et la collectivité à l'issue d'échanges personnalisés et formalise les engagements convenus

Il vise à réduire l'écart entre les compétences attendues et les compétences détenues au moyen d'un ensemble d'actions concourant à la réussite du projet

Se référer aux modalités prévues dans le règlement de formation de la collectivité (outil règlementairement obligatoire)

Pour en savoir plus :

- Consultez le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle
- Consultez votre service du personnel

cdg37.fr

N'hésitez pas à contacter les professionnels du Centre de Gestion :

- Le/la conseiller/ère en mobilité et en parcours professionnels - mobilite@cdg37.fr - 02.47.60.85.08
- La chargée de projets formation - plansdeformation@cdg37.fr - 02.47.60.85.22

Fonction Publique Territoriale

CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

LE BILAN DE PARCOURS PROFESSIONNEL ET LE PLAN INDIVIDUEL DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Permettent de bénéficier d'un accompagnement personnalisé

LE BILAN DE PARCOURS PROFESSIONNEL

De quoi s'agit-il ?

Le bilan de parcours professionnel consiste en une analyse du parcours professionnel et des motivations de l'agent.

L'objectif est d'aider à élaborer et à mettre en œuvre le projet professionnel de l'agent.

Où le réaliser ?

Il doit être conduit par un professionnel qualifié en matière d'accompagnement à l'évolution professionnelle.
Le conseiller en mobilité et en parcours professionnels du Centre de Gestion peut réaliser ce bilan.

Qui est concerné ?

Tout agent public peut demander à bénéficier d'un bilan de parcours professionnel. Il est réalisé soit à la demande de l'agent, soit à l'initiative de l'employeur avec accord de l'agent.

Cf. "Formulaire de saisine - Demande de bilan parcours professionnel" disponible sur www.cdg37.fr

Comment se déroule t-il ?

Un accompagnement personnalisé se déroule en plusieurs séances, pouvant être ajusté en fonction du projet professionnel de l'agent, et donne lieu à l'élaboration d'un document de synthèse établi conjointement par l'agent et le professionnel.

Cf. Trame du "Bilan de parcours professionnel" disponible sur www.cdg37.fr